

Fête communale

La fête communale aura lieu le week-end du 16 et 17 septembre 2023.

La municipalité offrira un apéritif le samedi à partir de 18 h 30. Tous les habitants sont cordialement invités.

RAPPEL

Mise à disposition de matériels

Il faut contacter Alain GREPINET du Comité d'Animation Verbieslois au **03 25 31 21 32** pour la réservation et la prise de possession du matériel suivant :

- Tables et bancs pour l'extérieur, verres, flûtes, assiettes, seaux à champagne, cruches, fourchettes, couteaux, petites et grosses cuillères ...

Nous vous demandons de prendre soin du matériel mis à votre disposition. Toute détérioration sera facturée.

IMPORTANT : La réservation doit se faire suffisamment à l'avance et il convient aussi de respecter la date du retour du matériel, sachant que ce service est assuré bénévolement.

Urbanisme

CU – Maître Larcher : En Closval – Parcelle B0610

CU – Maître Larcher : A l'étang haut – Parcelle C0258

DP – SASU NEXGEN IMMO – Mr Sylvain Gauthier – Remplacement menuiseries, modification ouverture et pose de panneaux photovoltaïques – Parcelle AA0228

DP – Mr Damien Nocard - Pose d'une fenêtre de toit – Parcelle AB0022

DP – Mme Françoise Bourgeois – Ravalement de façade – Parcelle AA0115

DP – Mr Paolo Cardoso : Création d'un mur en pierre + portail + portillon – Parcelle AA0131

DP – Mr Philippe Gauthier : pose d'une main courante autour de la piscine et de 2 portillons – Parcelle AA00034-AA035

DP – Mme Martine Thabourin : reprise enduit et étanchéité terrasse et garage – Parcelles AB0029

DP – Mr Pascal Thabouret : Réfection de toiture: Parcelle AA0181 -AA0182

DP – Mr Jean-François Bongard : Réfection toiture chalet : Parcelles AA0163

Δ Pour rappel depuis le 1er janvier 2022, les dossiers concernant les demandes de travaux d'urbanisme sont à déposer prioritairement en ligne à l'adresse suivante : <https://sve.sirap.fr>.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Etat civil

Mariage :

Le 29 avril 2023 : Melle Elodie Bernard et Mr Maël Aggouni

Nous présentons tous nos vœux de bonheur.

Décès :

Le 03 juin 2023 : Monsieur Georges Dufour

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Nouvelles entreprises

L'entreprise « drivebeton ASNO » (Saïd Aggouni de Verbiesles et Nicolas Odot de Chaumont)
Centrale à béton -

16 route de Neuilly à Chaumont - Contact 06 79 63 73 73

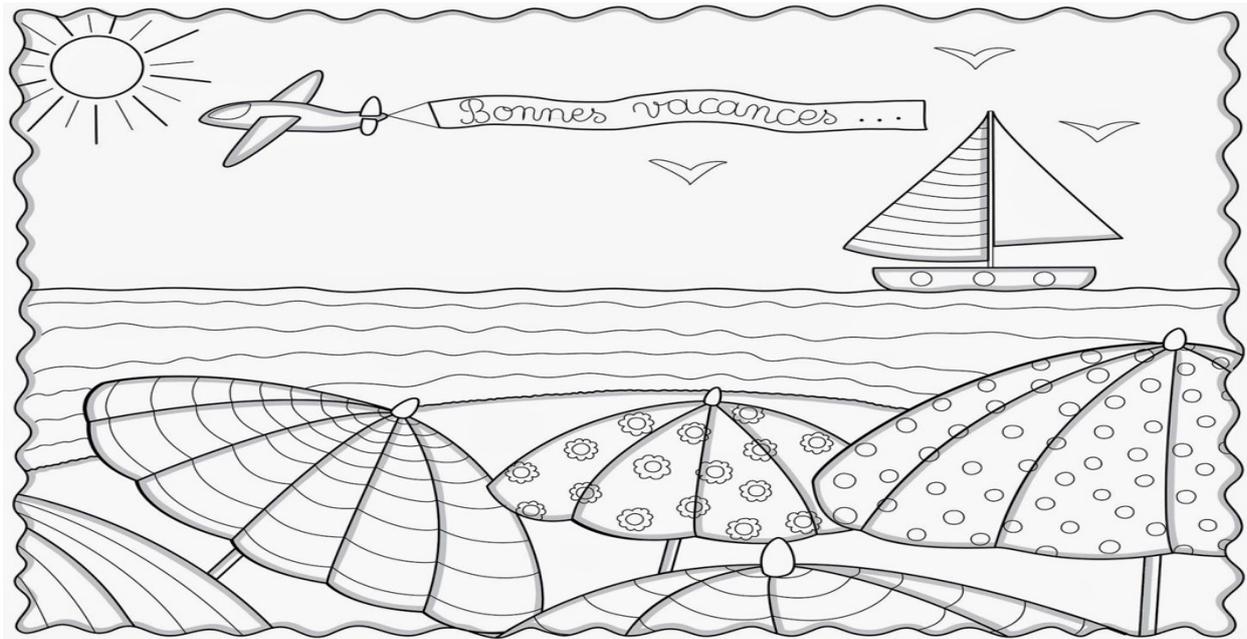
L'entreprise « FABRICE DE BEURMANN » - Traitement et revêtement des métaux - installée
au 1 rue de la Vallée à Verbiesles - Contact 03 25 31 10 18

Nous leur souhaitons une bonne installation et prospérité

Informations municipales

Le secrétariat de mairie sera assuré pendant la période estivale en l'absence de la secrétaire de mairie par le maire et les adjoints.

Bonnes vacances à toutes et à tous



Compte-rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 24 février 2023

Monsieur Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 20 janvier 2023.

Le procès-verbal du 20 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Subventions 2023 :

Après étude des demandes de subventions,
Le Conseil Municipal,
Délibère et décide à l'unanimité,
de procéder au mandatement sur le compte 6574, des subventions aux associations suivantes
sur le budget de l'exercice 2023 :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Association Sportive Luzy-Verbiesles-Foulain	850 €
Association La Moutelle	150 €
Association des parents d'élèves APEAMF	300 €
Association prévention routière	50 €
Comité d'animation Verbieslois	300 €
Ecole des métiers	50 €
Association HandiSport	100 €
Association Française des scléroses en plaque	50 €

Mme Brigitte Bongard ne prend pas part au vote pour la subvention de l'Association Sportive Luzy Verbiesles Foulain.

Mme Cécile Boutellier ne prend pas part au vote pour la subvention de l'école des métiers.

Mmes Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, Mr Eddie Pfister ne prennent pas parts au vote pour la subvention du Comité d'animation Verbieslois.

Dossier Urbanisme :

Madame le Maire fait le point sur un dossier urbanisme qui a été déposé en mairie.
Madame le Maire est autorisée par les membres du Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre) à procéder à toutes les diligences nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Dossier ravine :

Madame le Maire rappelle le contexte en évoquant la coulée de boue du 4 juin 2021 qui a impacté les habitations en aval dans le lieu-dit du « vieux val ».

Cet événement a été reconnu en catastrophe naturelle par les services de l'Etat.

Suite à cela une étude a été réalisée par le BRGM afin de diagnostiquer l'événement et d'émettre des recommandations.

Au vu du risque, des mesures doivent être prises afin de réduire l'exposition des riverains à ce genre de phénomènes. Il est proposé que la commune procède à la désignation d'un bureau d'études pour réaliser un diagnostic précis permettant d'identifier les causes à l'origine de cet événement, de définir et de chiffrer les aménagements à envisager pour réduire en l'occurrence de telles conséquences.

Le montant de l'étude est estimé à 20 000 € HT. Cette dernière peut être financée jusqu'à 80 % par le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau et la DETR.

Le Conseil Départemental se propose d'assister la commune au travers d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les pièces de marché et de suivi de ce dernier jusqu'au rendu final du bureau d'études désigné. Le montant de cette prestation est de 2790,34 € HT soit 3348,40 € TTC.

Madame le Maire précise que les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental sont éligibles aux financements à hauteur de 80 %.

Après avoir pris connaissance de ces éléments

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire.

- décide de retenir le Service d'Assistance Technique pour l'Environnement du Département pour l'élaboration d'un dossier de consultation et le suivi d'un bureau d'études, chiffré à 3 348,40 € TTC ;
- autorise Madame le Maire à signer au nom de la commune la lettre de commande relative à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Conseil Départemental pour un montant de 3 348,40 € TTC ;
- autorise Madame le Maire à lancer la consultation de bureaux d'études pour effectuer une étude sur les bassins versants portant notamment sur les volets prévention et protection contre les ruissellements et les inondations ;
- autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des partenaires financiers pour la réalisation de cette étude.

Frais de scolarité:

Par délibération du 06 décembre 2022, la commune de Chamarandes – Choignes a décidé à l'unanimité les prix suivants pour la scolarisation des élèves de Verbiesles pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 126,00 € par enfant (28 enfants à confirmer)

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour le règlement.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Projet changement menuiseries salle des fêtes et bibliothèques :

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes et de la bibliothèque et précise qu'il devient urgent de procéder aux travaux.

Des devis ont été reçus en mairie et transmis aux conseillers pour en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander de nouvelles propositions et délibèrera sur le choix de l'entreprise lors de la prochaine réunion.

Demandes de subventions changement menuiseries salle des fêtes et bibliothèque

Après avoir échangé sur le projet pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes et de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité,

d'approuver le projet et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des entreprises pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes et de la bibliothèque et de solliciter des subventions.

Chemin communal « de Brottes » :

Suite à la réunion qui s'est déroulée le 11 janvier avec les deux acquéreurs des informations ont été fournies par les services compétents quant aux démarches à entreprendre.

Il convient de prendre une délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation.

Le chemin communal n'est plus utilisé, il n'est plus affecté à l'usage du public. Il reste une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin communal, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin communal, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration;
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Informations paiement

Tiers	Objet	Réalisé en €
Arbre vert	Abattage arbres	1 500,00 €
SDIS	Contribution SDIS 2023	11 596,31 €

Informations et questions diverses :

Suite à l'intervention de la société Arbre vert sur les coteaux de l'air de jeux vers le vieux val et après autorisation du garde ONF, le Conseil Municipal autorise Monsieur Ossola à débarder le bois.

Les travaux sylvicoles 2023 seront à prévoir. Le garde forestier a préparé une liste à étudier.

Les travaux de création d'une route forestière et place de stockage et retournement au bois Millet sont terminés.

L'exploitation des arbres en dégénérescence dans le coteau Rue de la Vallée devrait intervenir en avril prochain.

Des travaux de rénovation sur la ligne SNCF interviendront dans quelques semaines notamment de nuit et pendant le week-end.

La municipalité a reçu une demande d'autorisation d'installation le dimanche soir d'un camion pizza. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

La vice-présidente de l'ASLVF sollicite le don de la chaise haute du terrain de tennis et de balles. Le Conseil n'est pas favorable au don de la chaise, le terrain de tennis restant ouvert aux habitants.

Les balles de tennis ont déjà été données.

Recensement

La campagne de recensement a été clôturée le 18 février 2023 et 302 habitants ont été recensés.

Assainissement

Les propriétaires des terrains concernés par le projet d'assainissement collectif ont été invités en Mairie pour une présentation.

Les propriétaires qui n'ont pu être présents, seront rencontrés prochainement.

Plusieurs questions ont été posées et transmises au service de l'Agglomération concerné.

Etude captage sensible

Une visite a eu lieu sur la commune de Verbiesles le 07 février concernant les études d'aire d'alimentation des captages, Madame le Maire présente lors de cette visite fait un compte rendu des échanges effectués.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 07 avril 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Réunion du 7 mars 2023

Madame Marie-Noëlle Hubert est désignée comme secrétaire de séance.

Demandes de subventions changement menuiseries salle des fêtes et bibliothèque

Madame le Maire présente au conseil municipal les nouvelles offres reçues concernant le projet pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes et de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise « Menuiserie du Foultot » pour effectuer les travaux pour un montant de 23 333,33 € HT.

Demandes de subventions changement menuiseries salle des fêtes et bibliothèque

Après avoir échangé sur le projet pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes et de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité,

D'approuver le projet et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des entreprises pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes et de la bibliothèque et de solliciter des subventions pour effectuer les travaux qui s'élèvent à 23 333,33 € HT.

Demandes de subventions vestiaire de foot

Madame le Maire rappelle le projet de l'ASLVF concernant des travaux d'extension du vestiaire au stade de foot.

Des devis ont été reçus pour la construction d'une extension de 15 m² (maçonnerie, toiture), ainsi que pour la pose de menuiseries.

Le conseil municipal délibère et décide ;

D'approuver le projet et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des entreprises pour les travaux d'extension du vestiaire et de solliciter des subventions pour effectuer les travaux qui s'élèvent à 10 209,36 € HT.

Demandes de subventions matériel informatique

Madame le maire fait part au conseil municipal de l'intérêt de renouveler une partie du matériel informatique, particulièrement un ordinateur portable et d'acquérir des outils complémentaires pour permettre une meilleure présentation et de nouvelles possibilités notamment lors des réunions de conseil ou la mise à disposition de la salle des fêtes pour des présentations plus complexes. Celui-ci permettra aussi de participer au Visio conférences qui restent régulières dans le contexte sanitaire actuel.

Des devis ont été sollicités avec différentes options.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le choix pour l'ordinateur portable avec l'option mobile.

D'autoriser Madame le Maire à signer le devis et de solliciter les subventions éventuelles pour un montant total de 2 933 € HT.

- **Madame le Maire présente le dossier urbanisme n°DP05251423C0006.**

Le dossier reçoit un avis favorable unanime.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 07 avril 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Réunion du 7 avril 2023

Monsieur Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu du 24 février et du 07 mars 2023.

Les compte-rendu du vendredi 24 février et du 07 mars 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Vote des taxes 2023 :

Madame le Maire indique au conseil que **le taux de THS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) est de nouveau voté par les communes en 2023** (avec des nouvelles règles de lien). Le taux de référence de TH (figurant sur l'état 1259) est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022. La TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Madame le Maire demande aux conseillers de voter les taux des taxes locales.
Vu les besoins de financement des opérations d'investissements,
Mme le Maire propose de voter les taux de référence pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux de référence pour l'année 2023 comme suit :

Foncier Bâti : **44,62 %**

Foncier Non Bâti : **21,13 %**

Taxe d'Habitation : **15,51 %**

PRECISE que le produit fiscal attendu pour l'année 2023 s'élève à **109 442 €**.

Approbation du compte administratif 2022 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Stéphane Vernier, 1^{er} Adjoint, après s'être fait présenté le compte administratif, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour,
Madame Hubert se retire et ne prend pas part au vote.*

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2022.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	10 754,82 €	264 032,86 €	274 787,68 €
Dépenses	• 717,53 €	182 423,25 €	275 140,78 €
Résultat 2022	• 81 962,71 €	81 609,61 €	• 353,10 €
Report 2021	168 396,14 €	257 029,24 €	425 425,38 €
Clôture 2022	86 433,43 €	338 638,85 €	425 072,28 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion 2022 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour,

DECLARE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2022 :

Vu la nomenclature budgétaire M 14,

Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 81 609,61 € (+ report 2021 257 029,24 €).

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 81 962,71 € (+ report 2021 168 396,14 €).

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2023,

Considérant la clôture du budget annexe en décembre, il convient d'intégrer les résultats de l'exercice,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,
Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 11 voix pour,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- Report en section d'Exploitation – article 002, la somme de 338 638,85 € + report budget annexe – 2 243,04 € soit **336 395,81 €**.
- Report en section d'investissement – article 001, la somme de 86 433,43 € + report budget annexe 22 641,00 € soit **109 074,43 €**.

Demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52 et modifications statutaires :

Vu la délibération de la ville de Saint-Dizier du 15 décembre 2022 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « installation de recharges de véhicules électriques (IRVE) ».

Vu la délibération du SDED 52 du 2 février 2023 acceptant l'adhésion de la ville de Saint-Dizier et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « IRVE ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence,
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

- donne un avis **favorable**

- à la demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52.
- aux modifications statutaires du SDED 52.

Captage d'eau de la ville de Chaumont (Captage de la Boursière) :

Une réunion a eu lieu en mairie le vendredi 31 mars 2023 concernant le dossier de captage d'eau de la ville de Chaumont (Captage de la Boursière) en présence de :

Messieurs Michel Menet Président de la Commission Eau Assainissement de l'Agglomération de Chaumont, Maxime Savario de l'agglomération de Chaumont, Mmes Marie-Noëlle Hubert, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot, Messieurs Stéphane Vernier, Vincent Gauthier et Eddie Pfister représentants de la commune.

Madame le Maire fait un compte rendu de cette réunion.

Informations paiements :

Tiers	Objet	Réalisé en €
-------	-------	--------------

ONF	Frais de garderie	5 531,78 €
Conform'elec	Travaux électriques église	4 766,06 €

Informations et questions diverses :

- Etude du captage d'eau de Verbiesles.

Un premier rapport a été rédigé faisant un état des lieux. Des études complémentaires seront engagées prochainement.

- Evolution du site de Verbiesles

Suite à une conférence téléphonique, un ensemble d'éléments ont été réunis et seront transmis au gestionnaire CAMPAGNOL pour l'élaboration du site.

- Travaux sur la ligne SNCF

Travaux de remplacement sur la voie ferrée sous le pont SNCF.

Une signalisation indiquant les travaux sera positionnée sur la départementale.

- Travaux bâtiment du foot

Les travaux de maçonnerie et de toiture sont terminés.

- Travaux voirie

La société Colas est intervenue rue de la Boursière.

- Dossiers « urbanisme »

Madame le Maire informe que deux dossiers « urbanisme » ont été déposés en mairie.

- Fleurissement

Le rendez-vous est donné aux villageois souhaitant participer aux plantations pour le 20 mai 2023 à 9 heures à la grange communale.

- Cérémonie du 8 mai, rendez-vous à l'église à 11h30.
- Le vide grenier organisé par La Moutelle aura lieu le lundi 08 mai 2023.

Il semblerait que des chemins communaux soient labourés par certains agriculteurs.

Madame le Maire va vérifier cette information et sollicitera une remise en état sans délai.

Mme Brigitte Bongard fait un point sur la dernière réunion du Point commun de Chaumont.

Du 17 au 24 avril 2023, des ateliers gratuits sont organisés pour les enfants sur inscription.

Monsieur Jean Damien Bourillon présente un compte rendu de la journée de présentation de l'armée à la BA 113 de Saint-Dizier qui s'est déroulée le 04 avril 2023.

La date du prochain conseil est fixée au jeudi 13 avril à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Réunion du 13 avril 2023

Madame Sandra Recouvreur est désignée comme secrétaire de séance.

Travaux sylvicoles 2023 :

Dans la continuité des travaux déjà effectués et suite à la présentation du programme des actions à réaliser en 2023 pour l'aménagement forestier, il apparaît nécessaire de faire les travaux sylvicoles suivants :

Travaux sylvicoles :

- Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée – Parcelle 25
- Dégagement manuel des régénérations naturelles – Parcelle 25
- Dégagement manuel des régénérations naturelles – Parcelle 30

Le montant des travaux sylvicoles s'élève à 3 720 € HT en section investissement.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide d'autoriser les travaux envisagés.

- Monsieur Julien Ossola fait un point sur les affouages.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024 :

- Sur le rapport de Madame le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Cette norme comptable s'appliquera au budget de la commune de Verbiesles actuellement en nomenclature M14.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise l'option pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée du budget principal de la commune de Verbiesles à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Vincent Gauthier et Monsieur Jean-Damien Bourillon rejoignent le conseil municipal respectivement à 19h15 et 19h35.

Vote du budget 2023 :

Le samedi, un camion à pizzas pourrait éventuellement sustenter l'appétit des plus gourmands pour le dîner (des flyers pour les inscriptions vous parviendront ultérieurement).
Un bal organisé par le CAV et animé par un DJ clôturera cette belle soirée festive.



Nous vous attendons nombreux !

AS LUZY-VERBIESLES-FOULAIN

Une bonne saison pour l'ASLVF !

L'assemblée générale de l'ASLVF s'est tenue le vendredi 23 juin 2023 au stade de Luzy. 4 juin 2022 à la salle des fêtes de Luzy.

Le bilan sportif a été présenté par les responsables du club avec de très bons résultats puisque l'équipe A est championne de son groupe et accède à la 2^{ème} division.

La réserve qui évolue en D4, grâce à une seconde partie de saison réussie, est aussi première de son groupe.

Bravo aux joueurs séniors, aux dirigeants et entraîneurs.

Pour les jeunes, la participation dans l'entente le Val Moiron est à nouveau très positive dans toutes les catégories d'âge avec une progression encourageante pour chaque enfant.

La situation financière du club est toujours saine lui permettant d'aborder la nouvelle saison avec les moyens qui lui sont nécessaire dans son fonctionnement. L'équipe dirigeante a été renouvelée et le bureau reconduit, Pascal CHARDET étant confirmé dans ses fonctions de Président de l'ASLVF.

Il a d'ailleurs présenté les grandes lignes de la nouvelle saison 2022/2023 et fait un premier point sur les effectifs et les nouveaux joueurs.

L'ASLVF va donc s'engager avec deux équipes seniors en D2 et D4 et poursuivre sa participation dans l'entente Le Val Moiron pour les équipes de jeunes.

La reprise de l'entraînement est fixée au Mardi 25 juillet 2023 au stade de Verbiesles sous la conduite de S. Petit, entraîneur général du club avec un encadrement renforcé pour les deux équipes sénières.

L'ASLVF recherche toujours quelques dirigeants ou éducateurs supplémentaires pour les jeunes notamment (prendre contact avec les responsables du club : tél 06 66 22 64 99).

Dans l'immédiat, Bonnes Vacances !

BIBLIOTHEQUE

La réserve de livres a été renouvelée au mois de mai.

Vous êtes invités à venir découvrir un roman, un policier, une BD, un album, un documentaire, un conte qui pourrait vous intéresser (ou plusieurs, bien sûr)

Vous pouvez aussi, si vous souhaitez un ouvrage particulier, nous en faire la demande que nous transmettrons à la Médiathèque pour vous satisfaire.

A bientôt, le Mardi à 17 heures.

Les animatrices Colette et Laurence.